

<https://snetap-fsu.fr/Personnels-ATLS-Mobilite-de-printemps-2019.html>



Personnels ATLS : Mobilité de printemps 2019

- CAP/CCP -



Date de mise en ligne : jeudi 7 mars 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Additif : publication du 7 mars : [le consulter ici](#)

Suite à l'intervention du SNETAP-FSU auprès du SRH, la liste des postes des infirmières "oubliée" lors du premier tour a été ajoutée

Consultez [ici la note de service et les postes](#)

Attention au calendrier : La saisie des vœux sur le téléportail « AgriMob » par les agents sera possible du 8 février 2019 au 21 février à minuit.

Pour une mobilité transparente !

Concernant les conditions de la mobilité, la FSU Agri défend et milite pour la mise en place d'une procédure de critères objectifs et transparents, critériés (des points) comme cela se pratique déjà pour la mobilité des enseignant.es et [CPE](#).

La FSU Agri regrette que d'autres organisations syndicales s'opposent à cette modalité qui a fait pourtant ses preuves, revenant de fait à donner plus de pouvoir aux chefs de service... Ce refus aboutit de fait à un "profilage de poste", certains chefs de service n'hésitant pas à faire passer les "priorités légales" après leurs avis !

Pour défendre les dotations en personnels !

Par ailleurs, cette note de service doit être l'occasion de repérer les postes qui dans les dotations en personnels n'apparaissent pas (départ d'un agent en retraite...) et de se battre pour faire apparaître ces postes dans l'additif.

Aussi, n'hésitez pas à saisir vos élu.es paritaires FSU Agri (SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU) de la [CAP](#) de votre corps pour les informer de telles situations.

Retrouvez vos élu.es ici : <https://www.snetap-fsu.fr/Vos-elu-es-de-CAP-CCP-nationales.html>